

# CHAMPNIERS

Livret d'accueil



# Bienvenue dans votre ville



Champniers

NOV. 2023



# CHAMPNIERS



## SOMMAIRE

LE TERRITOIRE

LES ÉLUS

VOS SERVICES

CCAS

EDUCATION

RESTAURATION

COLLECTIVE ET

PORTAGE DE REPAS

ACCUEILS

URBANISME ET

CADRE DE VIE

**D.I.C.R.I.M détachable**

SERVICE CULTUREL

MÉDIATHÈQUE

COMMUNICATION

MANIFESTATIONS

SPORTS

ASSOCIATIONS

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

POLICE MUNICIPALE

TRANSPORTS

SUR VOTRE COMMUNE

LES MARCHÉS

LA PAROISSE

VIE ÉCONOMIQUE

PROPRETÉ URBAINE

DÉCHETS

SOINS ET SERVICES

EMMÉNAGER

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DE LA VILLE

Sur notre **SITE INTERNET**

Sur notre **PAGE FACEBOOK**

Sur notre **CHAÎNE YOUTUBE**

Sur l'application **MA MAIRIE EN POCHE**

Sur les **PANNEAUX NUMÉRIQUES**

## LE MOT DU MAIRE



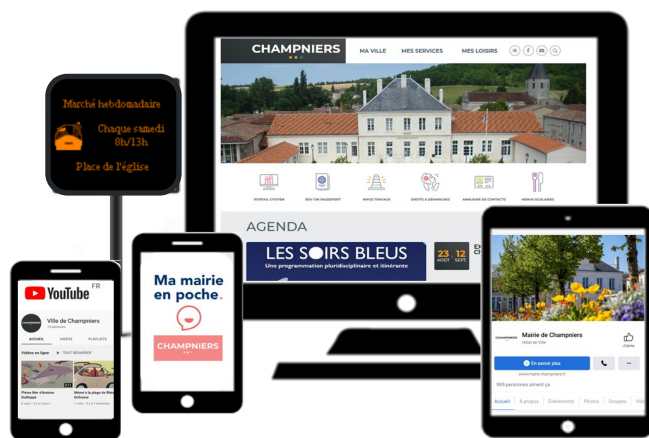
Chères Chaniéraises,  
Chers Chaniérais,

L'équipe municipale a souhaité réunir en un seul document des informations utiles au quotidien pour vous, nouveaux habitants de la commune.

Ce guide pratique vous permettra de trouver les renseignements dont vous pourriez avoir besoin : détail des démarches administratives, coordonnées des services municipaux ou encore liste des professionnels de la santé présents à Champniers.

Cet outil constitue également une vitrine sur la richesse de notre commune, que ce soit par son activité économique, sa vie associative ou ses services municipaux. De manière fréquente ou épisodique, nous espérons que ce guide pratique répondra au mieux à vos attentes afin de vous accompagner dans votre vie quotidienne.

Michaël LAVILLE,  
Maire de Champniers





# LE TERRITOIRE



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRANDANGOULEME



25 Boulevard Besson Bey  
16023 ANGOULEME Cedex

Tél. : 05 45 38 60 60

Site : <http://www.grandangouleme.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/CommunauteAggloGrandAngouleme>

### CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Michaël LAVILLE  
Joëlle AVERLAN

38 communes  
141 000 habitants



### CHAMPNIERS, c'est

- ⇒ 5 266 Chaniérauds (INSEE 2021) ;
- ⇒ 4 529 hectares ;
- ⇒ 188 Kilomètres de voies ;
- ⇒ 3 500 hectares de terres agricoles ;
- ⇒ 97 mètres d'altitude ;
- ⇒ 7 puy ;
- ⇒ 3 ruisseaux ;
- ⇒ 60 villages et plus.

Notre ville est jumelée avec la ville  
Catalane de Sant Esteve Sesrovires.



### CONTACTS ADMINISTRATIONS

#### PRÉFECTURE CHARENTE

7-9 Rue de la Préfecture  
16000 ANGOULEME  
0 800 97 00 16

#### CONSEIL DÉPARTEMENTAL CHARENTE

31 Bd Emile Roux,  
16000 ANGOULEME  
05 16 09 50 00

#### CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX DU CANTON

Maryline VINET et Thibaut SIMONIN

#### MAIRIE CHAMPNIERS

1 rue des Grives musiciennes  
16430 CHAMPNIERS  
05 45 69 88 98  
[courrier@champniers.fr](mailto:courrier@champniers.fr)



**CHARENTE**  
LE DÉPARTEMENT

# LES ELUS



## LES ADJOINTS



**Maire de CHAMPNIERS**

**Vice Président  
GRANDANGOULEME**

*Tourisme, promotion du territoire, communication institutionnelle et coopération territoriale*

**Président CALITOM**

*Service public des déchets de la Charente*

**Michaël LAVILLE**



**Yann COMPAGNON**

1<sup>er</sup> Adjoint  
Ressources



**Christiane CHABAUD**

2<sup>e</sup> Adjointe  
Vie culturelle



**Michel BILLARD**

3<sup>e</sup> Adjoint  
Vie associative et sport



**Karine LEBERT**

4<sup>e</sup> Adjointe  
Affaires scolaires et familles



**Didier DUCONGÉ**

5<sup>e</sup> Adjoint  
Travaux et qualité des réseaux



**Isabelle GOYAUD**

6<sup>e</sup> Adjointe  
Solidarités



**Laurent BOSCHETTO**

7<sup>e</sup> Adjoint  
Urbanisme et stratégie du territoire



**Édith KANDEL-BOUCHAUD**

8<sup>e</sup> Adjointe  
Transition écologique

## LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS



**Joëlle AVERLAN**

Affaires intercommunales  
et relations  
avec les autres collectivités



**Gérard HUET**

ERP  
Commissions de sécurité  
et suivi des travaux



**Fabienne SUCQUET**

Associations et  
animation du réseau  
des solidarités



Pour prendre  
Rendez-vous  
avec vos élus,  
contactez le

**05 45 69 88 98.**





## LES CONSEILLERS MUNICIPAUX ● ● ●



**Cédric PICARD**



**Béatrice GOURINCHAS**



**Alain GASCHET**



**Estelle MASSERON**



**Arnaud LEGRAND**



**Thierry DESMOULINS**



**Vanessa PRONCHERY**



**Sébastien COUTANT**



**Marie Pascale SPICHA**



**Patrick MAGNERON**



**Pascale DALCANTARAT**



**Romain COLLIN**



**Marie Pierre PERON**



**Samuel DERAIS**



**Katia PIZZOLATO**



**Guillaume GRIMAUD**



**Véronique BORIE**





ELUS EN OCTOBRE 2022

## LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES - CMJ ● ● ●



Jules BOUSSARIE



Clara GABILLAUD



Gabin DESPORT



Clémentine ROUBY



Sohan LESTIN



Matisse COCO



Julia OUDOIN DUMARET



Enzo PAPOT



Louise VILTET



Lucas ADRIAN



Alban CHOLLET



Alexandre HENOT



Titouan ROUBY



Nahël GENDRE



Kassim LABIDI



Mathis GAUVRIT

Le CMJ permet d'engager une démarche de citoyenneté et de faire naître chez les jeunes une idée d'appartenance à la cité. Ils participent à la vie municipale au travers de différents projets avec le soutien des élus et d'une animatrice. Le CMJ est élu pour 2 ans.

CMJ ● ● ●

05 45 90 57 26  
[claire.morel@champniers.fr](mailto:claire.morel@champniers.fr)



CHAMPNIERS



# CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES

19 MARS 1962

8 MAI 1945

11 NOVEMBRE 1918



ARMISTICE et HOMMAGES  
A TOUS LES MORTS POUR LA NATION



Espace  
Angèle Brun

Rue des Alouettes

# VOS SERVICES



## CENTRE COMMUNAL DE L'ACTION SOCIALE



### RÉSEAU DES SOLIDARITÉS

Une discussion, une visite à domicile, une attention... aident les personnes âgées, isolées ou handicapées pour ne pas tomber dans la solitude.

Pour cela, le CCAS a créé son « réseau de solidarité ». Ce réseau vise à mettre en relation des personnes isolées et/ou handicapées avec des bénévoles, pour une visite de courtoisie à domicile et un moment de rencontre conviviale.

Pour s'inscrire en tant que bénévole ou personne souhaitant être visitée, contactez le CCAS.

### OPÉRATION COLIS DE NOËL

Le CCAS délivre à la période de Noël, une aide sous forme de bons d'achats alimentaires, sous conditions de ressources. Pour connaître les critères de délivrance, renseignez-vous auprès du CCAS.

### SECOURS D'URGENCE

Les assistantes sociales ont recours au CCAS dans la mesure où aucun autre dispositif ne peut être activé s'agissant des aides financières liées au logement (règlement factures d'énergie, d'eau...) ou des bons de secours d'urgence (carburant ou alimentaire).

### PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TRANSPORT À LA DEMANDE

Une aide financière est accordée au transport à la demande en faveur des personnes isolées, en situation de mobilité réduite, sous conditions de ressources.

### INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES cf D.I.C.R.I.M page 12

Le Plan Communal de Sauvegarde prépare préventivement à la gestion d'urgence (risques naturels, sanitaires ou technologiques).

Il se base sur le recensement des risques et des personnes vulnérables (isolées, malentendantes, non-voyantes, personnes à mobilité réduite...).

Afin de mieux connaître la population fragile, n'hésitez pas à nous contacter pour vous inscrire sur le registre.

### CCAS

1 rue des Grives musiciennes  
16430 CHAMPNIERS

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi  
8h30 à 12h30 | 13h30 à 17h30  
(mardi 16h30)  
Mercredi 8h30 à 12h30

05 45 69 77 05  
murielle.lacroix@champniers.fr





### COMMENT INSCRIRE mon enfant à l'école ?

Pour que votre enfant effectue sa scolarité dans nos écoles, vous devez l'inscrire auprès du service Éducation.

Les inscriptions ont lieu à partir du mois de mars. Il est toutefois possible d'inscrire votre enfant en cours d'année scolaire.

#### 1) PRE-INSCRIPTION auprès du service éducation Sur rendez-vous au 06 60 99 46 25

Pièces à présenter :

- Livret de famille ;
- Carnet de santé de l'enfant ;
- Attestation de domicile ;
- N° de Sécurité Sociale ;
- N°d'allocataire CAF, MSA ou autre.

#### 2) ADMISSION auprès de l'école concernée

À la suite de la commission scolaire, il vous faudra prendre un rendez-vous avec la directrice ou le directeur de l'école :

- École maternelle Bois Villars au 05 45 69 81 02 ;
- École élémentaire La Chignolle au 05 45 69 93 97 ;
- École élémentaire Puy de Nelle au 05 45 69 93 61 ;
- École primaire Viville au 09 70 21 19 01.



131 rue des Tourterelles  
16430 CHAMPNIERS

Lundi au vendredi  
8h30 à 12h30 | 13h30 à 17h30  
(vendredi 12h30)

06 60 99 46 25  
annette.ramnoux@champniers.fr

Depuis mars 2021, le comité de pilotage restauration a étudié deux possibilités : l'exploitation du service par délégation et la gestion directe en régie. Cette étude s'est appuyée sur un audit réalisé par la société Diapason, sur les visites de plusieurs cuisines communales, sur des rencontres avec des gestionnaires de restauration collective et sur la projection de l'étude de coûts réalisée par le service.

A l'issue d'une analyse comparative approfondie, dont la synthèse a été exposée en juin 2022, le mode de gestion en régie est apparu comme le plus adapté à la satisfaction des objectifs poursuivis par la commune en matière de qualité alimentaire (développement des circuits courts, des produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique), d'éducation et de développement durable, mais aussi du point de vue budgétaire et financier.

Ce retour en gestion directe de la cuisine centrale, voté par le conseil municipal en septembre 2022, permet, d'une part, de reprendre en main la question de l'alimentation dans la commune en développant un service de restauration scolaire et de portage à domicile de qualité ambitieux : plats préparés maison avec des produits durables et de qualité, des fournisseurs locaux, une meilleure capacité à activer les leviers contre le gaspillage alimentaire et développer le goût de nos petits convives, leur culture culinaire et de bonnes habitudes de consommation.

D'autre part, cela induit la maîtrise de la charge du service (gestion de l'approvisionnement des denrées, la gestion de l'équipement et du fonctionnement de la cuisine centrale, gestion du coût alimentaire, gestion de la tarification et de la facturation), la gestion de la qualité des menus et notamment leur équilibre nutritionnel.



## CHAMPNIERS

RESTAURATION COLLECTIVE - PORTAGE A DOMICILE

**05 45 69 88 98**







# Portage de repas à domicile

*Un service facile  
et pratique!*

*Votre repas livré chez vous  
du lundi au vendredi  
pour tous les jours de la semaine*

**CHAMPNIERS**  


*Le service est destiné  
aux personnes résidant  
Champniers.*

*Il est ouvert aux personnes à  
la retraite, aux personnes  
isolées, aux personnes en  
situation de handicap, et  
aux personnes  
momentanément  
dépendantes (en cas de  
sortie d'hospitalisation,  
rééducation, longue  
maladie...) qui éprouvent  
des difficultés à préparer  
leurs repas et/ou à  
effectuer leurs courses.  
Tout autre cas sera étudié  
spécifiquement en tenant  
compte des possibilités du  
service.*

**Potage**

+

**Entrée**

+

**Viande ou poisson  
avec Légumes  
et/ou féculents**

+

**Fromage ou laitage  
ou salade**

+

**Dessert ou fruit**

**6.80 € par repas**

Tarif 2024

**Inscriptions**

**06 24 37 24 89**

## Petite enfance

**VOUS ÊTES PARENTS D'UN ENFANT DE MOINS DE 6 ANS ET VOUS CHERCHEZ...**

*Le JAEP est le lieu d'accueil enfants/parents. Cet espace d'échanges est aussi un espace de jeux, un espace ressources.*

**VOUS ÊTES INTÉRESSÉE PAR LE MÉTIER D'ASSISTANTE MATERNELLE...**

*Un lieu de socialisation pour les petits que vous accueillez, de l'aide pour le contrat avec les parents employeurs.*

**VOUS ÊTES INTÉRESSÉE PAR LE MÉTIER D'ASSISTANTE MATERNELLE...**

*Le Relais Petite enfance - RPE vous reçoit et vous informe.*

**Maison de la petite enfance** ●●●

247 rue des Colverts

**05 45 68 71 62**

[petite-enfance@champniers.fr](mailto:petite-enfance@champniers.fr)

## ACCUEILS DE LOISIRS

**TOBOGGAN**, ouvre les mercredis scolaires et en période de vacances, et accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans.

**TRAMPOLINE**, ouvre les mercredis uniquement en période scolaire, et accueille les enfants âgés de 6 à 12 ans ayant une activité extrascolaire nécessitant un transport.

**ELDOR'ADO**, ouvre uniquement lors des vacances scolaires, et accueille les enfants âgés de 10 à 17 ans collective.



### Les MAM - Maisons d'Assistants Maternelles sur champniers

#### MAM Les p'tites graines

Laura Battelier 07 86 44 06 45  
Rue des Cerisiers

#### MAM Les p'tits loups

Laëtitia Caillet 06 47 24 61 09  
315 Rue des Clématites

## CRÈCHE FAMILIALE AMSTRAMGRAM

Le SIVU de St Yrieix, **ouvert aux enfants de 2 mois et 1/2 à 4 ans**, accueille les tout-petits chez des assistantes maternelles agréées par le service de PMI du Conseil Départemental

**AmStramGram 05 45 95 99 78**

### Toboggan

131 rue des Tourterelles

**05 45 68 30 25**

**06 60 99 46 25**

[annette.ramnoux@champniers.fr](mailto:annette.ramnoux@champniers.fr)

### Trampoline

620 rue des Geais

**05 45 90 57 26**

[laurie.blondeau@champniers.fr](mailto:laurie.blondeau@champniers.fr)

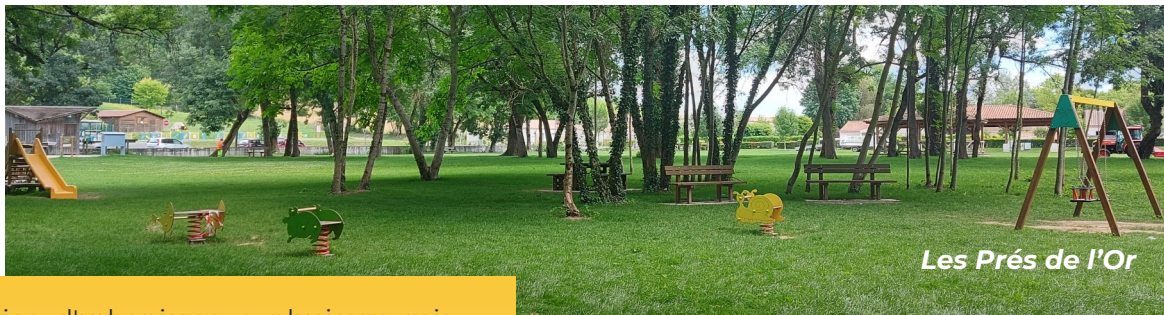
### Eldor'Ado

620 rue des Geais

**05 45 90 57 26**

[patrice.bonnin@champniers.fr](mailto:patrice.bonnin@champniers.fr)





Le service d'urbanisme a plusieurs missions :

⇒ Exercer, ou non, le droit de préemption de la ville à chaque vente sur le territoire de la commune ;

⇒ Traiter toutes les autorisations du droit des sols, permis de construire, déclarations préalables de travaux, demandes d'enseignes pour les commerces, demandes de changement d'usage, changements de destination.

Il s'appuie pour cela sur le Plan local d'urbanisme (PLU) qui règlemente l'occupation des sols de Champniers.

Pour tous types de travaux, un dossier doit être déposé à la mairie. Selon le type de travaux envisagés, le dossier devra être constitué du formulaire adéquat et de différents documents.

Il est possible de consulter toute autorisation d'urbanisme délivrée (permis de construire, déclaration préalable de travaux, etc.) en vous rendant à la mairie.

Le service urbanisme vous reçoit en mairie pour les autorisations de droit du sol (permis de construire, déclarations préalables...), consultations du cadastre, informations générales liées à l'urbanisme.



## CADRE DE VIE

La ville s'engage à améliorer le cadre de vie de ses habitants. Les espaces verts sont de véritables lieux de regroupement pour partager, se rencontrer et profiter ensemble.

La ville est dotée du label national « Villes et Villages Fleuris - 2 fleurs » grâce au travail des agents du service Environnement et Espaces publics, qui entretiennent et aménagent durablement les espaces verts et font entrer la nature dans notre commune.



## URBANISME | POLITIQUE FONCIERE

1 rue des Grives musiciennes  
16430 Champniers

05 45 69 48 20 pour prendre rendez-vous  
[christophe.vrignaud@champniers.fr](mailto:christophe.vrignaud@champniers.fr)

# Ma mairie en poche

Soyez alerté en temps réel !



C'est gratuit et facile à activer.

L'opération prend moins de deux minutes !



## ALERTES

Alertes météorologiques,  
Disparitions inquiétantes,  
Urgences sanitaires...



## TRAVAUX

Routes barrées,  
Coupures de courant/d'eau,  
Interventions techniques...



## ACTUALITÉ

Survol d'appareils,  
Horaires exceptionnels,  
Informations pratiques...



## ÉVÈNEMENTS

Manifestations à venir,  
Séjours de vacances,  
Évènements culturels...

- **TELECHARGEZ** l'application sur votre smartphone ou tablette (disponible sur le Playstore ou l'Appstore).
- **CHOISISSEZ** la ville de "Champniers" dans le moteur de recherche.
- **ACTIVEZ** les notifications. Vous pouvez faire le choix des rubriques (Menu - Préférences) mais quoi qu'il arrive, vous serez alerté des urgences.

Vous recevez immédiatement ces informations directement sur votre smartphone !

Apple



Android



05 45 69 88 98

1 rue des Grives Musiciennes  
16430 CHAMPNIERS





## ADOPTONS LES BONS REFLEXES

**IMPORTANT** Conservez soigneusement ce document

# D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

### QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité pour un évènement d'origine naturelle, industrielle ou lié à l'action de l'homme, de se produire avec des effets impactant un territoire et un grand nombre de personnes ou d'équipements. Bien qu'ayant une très faible probabilité d'apparition, le risque majeur entraîne des conséquences importantes, qu'elles soient environnementales, matérielles ou humaines. Ces conséquences se mesurent en termes de niveau de vulnérabilité. Chacun de nous peut y être exposé.

### LES MODES D'INFORMATION

- ⇒ Les alertes « Vigilance Météo » et « Vigicrue » : sur les médias nationaux, les réseaux sociaux ;
- ⇒ Les alertes préfectorales (canicule, grand froid, pollution atmosphérique) : via « Ma mairie en poche » (application smartphone gratuite), le site Internet de la Préfecture, le site internet de la commune ;
- ⇒ Les médias : audiovisuels, écrits ou par internet ;
- ⇒ Les alertes physiques municipales : véhicules avec haut-parleur, agents municipaux avec mégaphone, porte-à-porte, panneaux d'affichage, etc.

### Cadre législatif

L'article L 125-2 du code de l'environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et aux mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n°2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.



## LE MOT DU MAIRE

La commune de Champniers, comme toutes les communes de France, peut potentiellement être confrontée à des risques majeurs qu'ils soient d'origines naturelles ou technologiques. Si nous n'avons pas eu, fort heureusement, à gérer de telles situations, nous ne sommes pas pour autant à l'abri d'une catastrophe majeure. Face à cette situation, notre rôle est de tout mettre en œuvre pour votre sécurité. Comme nous nous y étions engagés, un nouveau Plan Communal de Sauvegarde a donc été élaboré par les élus et les services municipaux afin de s'organiser au mieux en cas de crise et assurer le jour "J" la protection et la mise en sécurité de la population. En parallèle, la commune met en place un Plan de Continuité d'Activité des services afin d'assurer une parfaite cohérence dans nos interventions d'urgences.

De plus en plus souvent, les actualités nous rappellent combien nous devons rester humbles devant la puissance, parfois dévastatrice, de certains phénomènes et nous avons pu mesurer ces derniers mois les impacts d'une crise sans précédent. Même si nous tenterons, à l'avenir, d'intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation pour le bon déroulement des opérations de secours. La meilleure des préventions repose sur la conscience du risque, et la population doit être associée pleinement à la démarche.

A partir de recommandations simples, chacun saura comment réagir de manière adaptée et efficace.

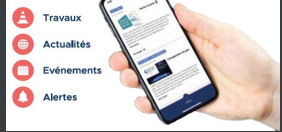
Avec mon profond dévouement,

**Votre Maire, Michaël Laville**

CHAMPNIERS

Découvrez la nouvelle application mobile de **CHAMPNIERS**






Infos et alertes, votre mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone










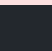






**Ma mairie en poche.**

Téléchargez gratuitement  
**Ma mairie en poche**

## LES CONSIGNES DE SECURITE COMMUNES A TOUS LES EVENEMENTS

-  Mettez-vous à l'abri et restez en sécurité sur place chez vous ou dans un local clos. Fermez les portes et les fenêtres.
-  Limitez les appels téléphoniques afin de libérer les lignes pour les secours et éviter la saturation du réseau.
-  Écoutez la radio pour vous informer des consignes de sécurité transmises par les autorités et de l'évolution de l'alerte.
-  Ne tentez pas de rejoindre votre famille et vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école.
-  Respectez impérativement les consignes formulées par les autorités.

## LES CONSIGNES DETAILLEES

-  Fermez volets, portes et fenêtres.
-  Montez dans les étages.
-  Ouvrez le portail de votre habitation pour faciliter l'accès.
-  Quittez votre habitation et éloignez-vous des bâtiments.
-  Fuyez latéralement.
-  Coupez le gaz et l'électricité.
-  Contactez les secours ou la mairie.
-  Aérez.
-  N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
-  Ne téléphonez pas sauf urgence médicale.
-  Ne regagnez pas votre habitation si celle-ci a été endommagée.
-  Ne fumez pas. Evitez toute étincelle.
-  Ne prenez pas votre véhicule.
-  Ne revenez pas sur vos pas.





## FEU DE FORET

### AVANT

- \* Repérer les chemins d'évacuation, les abris ;
- \* Localiser les points d'eau ;
- \* Entretenir les chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules de pompiers ;
- \* Débroussailler autour de la maison, espacer et élaguer les arbres, maintenir les feuillages à + de 3m. de l'habitation ;
- \* Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.



### PENDANT

- \* Ne pas s'approcher à pied ou en voiture d'un feu de forêt ;
- \* Ouvrir le portail de votre terrain ;
- \* Respirer à travers un linge humide ;
- \* S'enfermer dans votre maison ou tout autre bâtiment ;
- \* Fermer et arroser les volets de votre habitation.



### APRES

- \* Sortir protégé ;
- \* Eteindre les foyers résiduels ;
- \* Inspecter son habitation, en recherchant et surveillant les braises (sous les tuiles ou dans les orifices d'aération).



## RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

### AVANT

- \* Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées.

### APRES

- \* A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment.



### PENDANT

#### Témoin

- \* Donner l'alerte (pompiers 18, police ou gendarmerie 17) ;
- \* S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie ;
- \* Ne pas toucher le produit ;
- \* Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent.

#### Si l'alerte a été donnée selon consigne

- \* Se mettre à l'abri ;
  - \* Fermer les portes et les fenêtres ;
  - \* Arrêter les ventilations.
- ou**
- \* S'éloigner mais éviter de s'enfermer dans le véhicule ;
  - \* Ecouter France Bleu La Rochelle.



## ACCIDENT D'AVION

### PENDANT

- \* Rester chez soi et n'entreprendre aucun déplacement, sauf extrême nécessité ;
- \* En cas de déplacement indispensable, se renseigner sur les conditions de circulation ;
- \* Laisser ses enfants à l'école : la municipalité assure leur sécurité durant l'alerte ;
- \* Se tenir informé des consignes de sécurité sur les médias nationaux et les médias de la ville (Internet, Facebook) ;
- \* Fermer les portes et fenêtres ;
- \* Boucher les ouvertures et aérations.





## INONDATION



### AVANT

- \* Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits ;
- \* Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, événements, etc. ;
- \* Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.
- \* Prévoir les moyens d'évacuation ;
- \* Amarrer tout ce qui peut flotter ;
- \* Localiser les arrivées des réseaux (électricité, gaz).

### PENDANT

- \* Couper le courant électrique et le gaz ;
- \* Se mettre à l'abri et si possible monter à l'étage ;
- \* N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés ;
- \* Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) ;
- \* Ecouter la radio pour vous tenir informé ;
- \* Fermer portes et fenêtres.

### APRES

- \* Aérer la maison ;
- \* Chauffer dès que possible ;
- \* Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche ;
- \* Aider les personnes qui en ont besoin ;
- \* Dresser un inventaire complet des dommages pour transmettre à l'assurance.



## MOUVEMENT DE TERRAIN



### AVANT

- \* Signaler à la mairie :
  - | L'apparition d'affaissement ou de fissures dans le sol ;
  - Les modifications apparaissant dans les constructions : murs de soutènement présentant un ventre, écoulement anormal d'eau, fissures importantes de façades...

### PENDANT

- \* S'éloigner au plus vite de la zone dangereuse ;
- \* Ne pas prendre l'ascenseur ;
- \* En extérieur, en cas d'urgence, s'abriter derrière un obstacle (rocher, arbre).

### APRES

- \* Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ;
- \* Evaluer les dégâts ;
- \* Empêcher l'accès du public ;
- \* Informer les autorités (18 ou 112 d'un portable) ;
- \* Se mettre à disposition des secours.

## CONTACTS ET DISPOSITIFS

Mairie **05 45 69 88 98**

Urgence Mairie **06 60 74 75 66**

Application ville **Ma mairie en poche | Champniers**

Site internet **<https://www.mairie-champniers.fr/>**

Facebook **<https://www.facebook.com/mairiedechampniers>**

Site internet Préfecture **<https://www.charente.gouv.fr/>**

Radio France Bleu La Rochelle **101.5 FM**

Site internet Vigicrues **<https://www.vigicrues.gouv.fr/>**

### URGENCES

Général **112**

Pompiers **18**

SAMU/SMUR **15**

Police Secours **17**

Hôpital Girac **05 45 24 40 40**

Eau **0 811 902 902**

GRDF **0 800 47 33 33**

ENEDIS **09 726 750 16**



## VOS SERVICES



### LE SERVICE CULTUREL

## DIVERSITÉ CULTURELLE

FESTIV'ÉTÉ EXPOSITIONS ATELIERS  
CONCERTS CINÉ-CONCERTS  
SPECTACLES JEUNESSE  
THÉÂTRE CINÉMA...



La volonté de l'équipe municipale et du service est de développer la culture et de la rendre accessible à tous. Ainsi, petits et grands pourrons découvrir cette offre très variée, lors de la programmation culturelle annuelle.

### DIRECTION CULTURE COMMUNICATION ANIMATIONS

06.60.74.74.31 | [culture@champniers.fr](mailto:culture@champniers.fr) | <https://www.mairie-champniers.fr/>

### LA MÉDIATHÈQUE LUCIEN DESCHAMPS

La médiathèque Lucien Deschamps vous propose : une salle jeunesse, une salle d'exposition Jeanne Petit, un fonds de livres, CD et de films à emprunter, divers services ainsi que des actions culturelles thématiques..



Divers services vous sont proposés :

- \* **L'arbre aux livres**
- \* **La grainothèque**
- \* **Le prêt a emporter**
- \* **Mairie-Livre**
- \* **Le portail numérique**
- \* **Le club des lecteurs...**

**INSCRIPTION GRATUITE**

### MEDIATHEQUE

24 rue des Bouvreuils  
16430 CHAMPNIERS

Mardi / Jeudi / Vendredi 14h à 18h  
Mercredi 9h à 12h30 | 14h à 18h  
Samedi 9h à 13h

06.03.30.39.33  
[mediatheque@champniers.fr](mailto:mediatheque@champniers.fr)

## CHAMPNIERS Mag'

Votre magazine trimestriel distribué directement dans votre boîte à lettres ou disponible sur le site internet de la mairie.

Retrouvez toutes les informations et actualités sur le site internet [champniers.fr](http://champniers.fr) et/ou la page Facebook @ville de Champniers.

Soyez alerté des évènements à ne pas manquer en téléchargeant l'application **Ma Mairie en Poche - Champniers**.

La ville publie régulièrement des vidéos sur sa chaîne Youtube **Ville de Champniers**.

Toutes vos manifestations sont diffusées sur les **panneaux numériques**.



## NOTRE BLASON

*Ecartelé d'or aux deux lions léopardés de gueules passant l'un sur l'autre, surmontés d'un lambel de trois pendants d'azur.*

*Les armoiries de la famille Tizon d'Argence Armes des Tizons de Dirac (2 lions) puis après le mariage de 1242, des Tizons d'Argence, avec le « lambel » d'Hélie Tizon, cadet.*



*Ecartelé d'argent à trois fermeaux de boucles et un chef d'azur*

*Les armoiries de François Guy, chevalier, seigneur de Puyrobert, le Breuil, Argense... Blason officiel attribué par Charles d'Hozier en 1696 et ancien blason de Jean Guy, écuyer seigneur du Breuil en 1475.*

*Ecartelé d'or à deux fasces de vair, accompagnées de neuf étoiles de sable rangées trois en chef, trois en fasce et trois en pointes.*

*Les armoiries de Pierre de Talleyrand de Grignols, Sieur de Puy de Nelle (1644-1710). Blason officiel attribué par Charles d'Hozier juge d'armes du roi en 1996, sur ordre de Louis XV.*

*Ecartelé d'azur au croissant d'argent, surmonté d'une étoile d'or*

*Les armoiries du Seigneur Louis Arnauld de Viville, chevalier conseiller du roi en 1789, dernier seigneur de la paroisse de Champniers.*



## COMMUNICATION

1 rue des Grives musiciennes  
16430 CHAMPNIERS

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi  
8h30 à 12h30 | 13h30 à 17h30  
(vendredi 16h30)  
Mercredi 8h30 à 12h30

06 15 04 12 94 | 05 45 69 77 08  
[communication@champniers.fr](mailto:communication@champniers.fr)



## MANIFESTATIONS ● ● ●



### **VOUS ÊTES UN PARTICULIER, UNE ENTREPRISE OU UNE ASSOCIATION ?**

Vous souhaitez louer une salle ?

La municipalité met à la disposition des habitants des salles à la location pouvant accueillir de 80 à 700 personnes.

N'hésitez pas à contacter à réserver une salle depuis notre site internet Rubrique « Réservations de salles communales ».



## MANIFESTATIONS | LOGISTIQUE ● ● ●

Lundi au vendredi  
8h à 12h | 13h à 17h (vendredi 16h)

06 60 74 75 36  
service-manifestations@champniers.fr

## SPORTS ● ● ●



La ville est dotée de nombreux équipements sportifs qu'elle met à disposition des associations, des établissements scolaires pour permettre à tous la pratique d'activités sportives selon ses objectifs (compétition, éducation, bien être, loisir, santé).

Les services municipaux assurent l'entretien et la rénovation de ce patrimoine en veillant tout particulièrement à proposer les conditions d'une pratique sécurisée.

Champniers, ville sportive !

- ⇒ 1 complexe sportif équipé ;
- ⇒ 2 stades de football ;
- ⇒ 1 parcours VTT permanent ;
- ⇒ plusieurs terrains de pétanque couverts et en extérieur ;
- ⇒ 1 salle d'arts martiaux ;
- ⇒ 1 salle de danse ;
- ⇒ un parcours d'activités ;
- ⇒ Un parcours de course d'orientation permanente.

## CELLULE SPORTS ● ● ●

Complexe sportif | 620 rue des Geais  
16430 CHAMPNIERS

05 45 90 57 26  
patrice.bonnin@champniers.fr



| SPORT                | CULTURE   |
|----------------------|---|
| Aïkï Jujutsu         | Arts plastiques                                 |
| Athlétisme           | Artisans et des Commerçants de Champniers Bourg |
| Attelage équestre    | Comité de jumelage                              |
| Badminton            | Comité des fêtes                                |
| Basket               | Culte   |
| Chasse               | Culture du safran                               |
| Colombophilie        | Théâtre   |
| Cyclisme de route    | Musique   |
| Danse                | Syndicat Apicole                                |
| Football             |   |
| Gym                  |   |
| Karaté               |   |
| Mini moto            |   |
| Multi Sports Loisirs |   |
| Parachutisme         |   |
| Pétanque             |   |
| Qi Gong              |   |
| Remise en forme      |   |
| Squash               |   |
| Tango argentin       |   |
| Tennis               |   |
| Tennis de Table      |   |
| Trial                |   |
| Volley ball          |   |
| VTT                  |   |

### ENFANCE SOCIAL AUTRES

|                                  |
|----------------------------------|
| Amicale du Don du Sang           |
| Anciens combattants              |
| Assistantes maternelles          |
| Associations de parents d'élèves |
| Lutte contre le cancer           |
| Club des Seniors                 |
| Parkinsoniens                    |
| Ukr'Aide Champniers              |

« La richesse du tissu associatif est une grande force de la commune, car sans tous ces bénévoles qui donnent de leur temps personnel pour l'intérêt général, de nombreuses actions ou activités ne pourraient être proposées tout au long de l'année.

Les nombreuses associations contribuent grandement à faire de Champniers, une ville qui vit intensément !

Que ce soit dans le domaine sportif, culturel, social, citoyen, environnemental ou patriotique, l'offre associative est non seulement exceptionnelle en termes de quantités avec plus de 60 associations répertoriées mais également dans sa diversité.

Au-delà de permettre aux Chaniérauds la pratique du sport, d'un loisir culturel ou de toute autre forme d'engagement associatif, nos associations portent également bon nombre d'évènements.

En contactant nos référents, vous trouverez sûrement celle qui saura vous apporter le petit plus que vous recherchez. »

Michaël Laville,  
Maire

### RÉFÉRENTS ASSOCIATIFS



**SPORT** | Patrice BONNIN  
05 45 90 57 26 | 06 03 30 16 59  
patrice.bonnin@champniers.fr

**CULTURE** | Sylvain DUBOIS  
06 60 74 74 31  
culture@champniers.fr

**ENFANCE, SOCIAL, AUTRES** | Annette RAMNOUX  
05 45 68 30 25 | 06 60 99 46 25  
annette.ramnoux@champniers.fr





## COPIE D'EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE, MARIAGE, DÉCÈS

Munissez-vous d'une pièce d'identité et du livret de famille.

## MARIAGE

Pour déposer un dossier de mariage à la mairie, munissez-vous des copies intégrales d'actes de naissance (délivrées par la mairie du lieu de naissance), d'un justificatif de domicile (datant de moins de 3 mois), des pièces d'identités, du certificat de contrat de mariage (s'il y en a un), des copies des cartes d'identités des témoins.

Pour une demande d'extrait ou de copie intégrale d'acte de mariage, munissez-vous d'une pièce d'identité et du livret de famille.

## DÉCLARATION DE DÉCÈS

Munissez-vous du certificat médical de décès, du livret de famille et de la carte d'identité du défunt.

## RECONNAISSANCE

## ANTICIPÉE/

## DÉCLARATION D'ENFANT

Pour reconnaître un enfant avant sa naissance, munissez-vous d'une pièce d'identité.

Pour une déclaration après sa naissance (délai de 5 jours maximum), munissez-vous du livret de famille et du certificat médical délivré par le médecin.

## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE (PASSEPORT)

Pour une première demande, munissez-vous d'un passeport en cours de validité ou d'une copie intégrale d'acte de naissance datant de moins de 3 mois, de deux photos d'identité, d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois. S'il s'agit d'un mineur, munissez-vous de la photocopie + l'original de la carte d'identité du représentant légal qui dépose la demande. L'enfant doit être présent lors du dépôt de dossier. En cas de divorce, fournir le jugement.

Pour un renouvellement, munissez-vous de la carte d'identité périmée, d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois et de 2 photos.

En cas de perte ou de vol, il faut fournir soit la déclaration de vol (à demander à la gendarmerie) soit la déclaration de perte (à faire en mairie) ainsi qu'un timbre fiscal de 25 € et deux photos d'identité.



## RECENSEMENT JDC (JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ)

Tous les jeunes Français sont tenus de se faire recenser à la mairie entre la date anniversaire de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent. Cela permet d'être automatiquement inscrit sur les listes électorales à l'âge de 18 ans, et d'être convoqué à la journée défense et citoyenneté. Pièces à fournir : livret de famille et pièce d'identité.

### LISTE ÉLECTORALE

Pour demander à être inscrit sur la liste électorale d'une commune, il faut soit avoir son domicile ou résider dans la commune, soit être soumis aux impôts locaux de la commune, soit être le gérant ou l'associé (majoritaire ou unique) d'une entreprise située dans la commune. Il faut fournir un ou plusieurs justificatifs.

Inscriptions en ligne sur le site du service public.

### NOUVEAUX HABITANTS

Il est demandé aux nouveaux arrivants de se faire connaître en mairie afin d'être conviés à la rencontre annuelle organisée entre les nouveaux Chaniérauds et les élus municipaux.

### CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour signaler un changement d'adresse, munissez-vous d'un justificatif du nouveau domicile.

#### ACCUEIL DE LA MAIRIE

1, rue des Grives Musiciennes  
16430 CHAMPNIERS

Lundi au vendredi  
8h30 à 12h30 | 13h30 à 17h30  
(vendredi 16h30)

05 45 69 88 98  
courrier@champniers.fr



BIENTÔT 16 ANS !  
**PENSEZ AU RECENSEMENT**  
C'EST OBLIGATOIRE

### POUR EFFECTUER CERTAINES DE VOS DÉMARCHES

- ⇒ Prendre un rendez-vous pour faire son titre d'identité ;
- ⇒ Télécharger un dossier de demande d'urbanisme ;
- ⇒ Réserver des documents auprès du service culturel...

**RENDEZ-VOUS SUR  
CHAMPNIERS.FR**







Le Policier Municipal est un fonctionnaire territorial, qui agit sous l'autorité du maire et le contrôle du préfet.

## SES MISSIONS DE POLICE ADMINISTRATIVE :

- ⇒ Sécurité des personnes et des biens sur le territoire communal ;
- ⇒ Maintien de l'ordre sur la voie publique ;
- ⇒ Tranquillité publique (tapages nocturnes, rixes, rassemblements nocturnes...) ;
- ⇒ Sûreté (prévention d'actes malveillants) ;
- ⇒ Maintien de la salubrité publique ;
- ⇒ Prévention et envoi des secours nécessaires (incendie, inondations...).

## SES MISSIONS DE POLICE JUDICIAIRE

- ⇒ Respect des arrêtés municipaux ;
- ⇒ Verbalisation en cas de divagation d'animaux, tapages nocturnes, mauvais stationnement, décharges de déchets...

## POLICE MUNICIPALE

1, rue des Grives Musiciennes  
16430 CHAMPNIERS

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi  
8h30 à 12h30 | 13h30 à 17h30 (vendredi 16h30)  
Mercredi 8h30 à 12h30  
06 60 74 74 31 | 05 45 69 77 07  
courrier@champniers.fr

## TRANSPORT

### GARE SNCF

Située à Angoulême, sur la ligne Saintes, Royan et Poitiers par TER, la gare relie en TGV Paris en 1h45 et Bordeaux en 35 minutes.

### Bus STGA

Möbius est le réseau de bus du Grand Angoulême desservant 33 des 38 communes de la communauté d'agglomération. Les lignes 10 et 6 desservent Champniers.

Renseignements  
554 route de Bordeaux  
16000 Angoulême  
05 45 65 25 25  
<https://www.stga.fr/>

### TRANSPORT SCOLAIRE

Il est assuré matin et soir par Robin-De Maillard.

Renseignements SEJES | 05 45 68 30 25

### MOUVIBUS, LE BUS ADAPTÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.

Transports individuels ou collectifs, à partir du domicile :

- ⇒ Être âgé de 60 ans et plus ;
- ⇒ Être en situation de handicap.

Renseignements *mouvi-*  
*bus16.contact@gmail.com*

115 route de Vars | 16160 Gond-Pontouvre  
05 45 95 74 22

### LES AIDES DU CCAS POUR MOUVIBUS

Une aide financière est accordée en faveur des personnes isolées, en situation de mobilité réduite et sous conditions de ressources

Renseignements auprès du CCAS ou sur <https://www.mairie-champniers.fr/transport-a-la-demande/>

### COVOITURAGE

Champniers compte 2 aires de covoiturage localisées près de la nationale 10.

## SUR VOTRE COMMUNE



## ● ● ● LES MARCHÉS



### LA PAROISSE ● ● ●

#### LES SIX ÉGLISES DE LA PAROISSE

Gond-Pontouvre, Balzac, Brie, Vindelle, Jauldes, Champniers

#### ACCUEIL AU PRESBYTÈRE DE CHAMPNIERS

30, rue des Anciens combattants | 05 45 69 93 07  
Obsèques | 06 82 03 78 78 | paroisse.cgp@orange.fr

#### MESSES LES DIMANCHES À 10H30

Gond-Pontouvre : 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> du mois  
Champniers : 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> du mois

#### ASSOCIATION DIOCÉSAIN

##### PAROISSE CHAMPNIERS BRIE JAULDES

Accueil au Presbytère de Champniers :

Lundi et mercredi 17h à 19h

Jeudi 17h30 à 19h

Vendredi et samedi 10h à 12h

Au cœur de la vie des habitants, les marchés sont des lieux de convivialité qui contribuent au dynamisme économique du cadre de vie.

Retrouvez sur la place de l'église, le marché hebdomadaire du samedi matin et le marché gourmand en période des fêtes de Noël ainsi que le Marché des Producteurs de Pays, aux Prés de l'Or, la dernière semaine d'août.

En 2023, « On mange au marché », vos nouveaux rendez-vous festifs ont investi la place de l'église. Les commerçants vous accueillent au rythme d'une ambiance estivale.



CHAMPNIERS  
...

*Samedi, j'peux pas,  
j'ai marché  
à Champniers !*

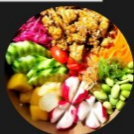




# Spécialités FOODTRUCKS AU BOURG

## MARDI

**Ariane Street Food**  
Burritos Poké bowl...



## MERCREDI

**Rainbow Burger**  
Burgers et frites "maison"...



## JEUDI

**Chez M'Mo**  
Friterie ch'ti...



## VENDREDI

**Badass**  
Hot-dogs, frites et sauces...



## ET À VILLE !

## VENDREDI

**Crêperie Diaz**  
Spécialités Bretonnes...





### L'ASSOCIATION DES ARTISANS ET DES COMMERÇANTS DE CHAMPNIERS BOURG (AACCB)

Sous la présidence de Yann Lavergne, l'association a vu le jour en mai dernier. "Les commerçants, qui participent déjà activement à la vie communale lors des manifestations souhaitent dynamiser le centre-bourg de Champniers, en créant des évènements qui feront participer commerçants et clients dans le but de créer du lien social et de revenir à la base du commerce de proximité : l'Humain. Cette association est aussi l'occasion de fédérer les commerçants entre eux, afin de travailler tous ensemble sur des projets qui pourront offrir un cadre de vie plus agréable à la population". Yann Lavergne, président.



### LE PARC DES MONTAGNES



La commune dispose approximativement de 300 entreprises et artisans, essentiellement localisés dans le Parc des Montagnes.

Mitoyen de la commune de Gond-Pontouvre, l'ensemble commercial offre à la fois les atouts du commerce de proximité (accueil, service, professionnalisme) et une réponse aux attentes des consommateurs en regroupant des commerces incontournables, visibles, accessibles, avec de grands parkings pour un meilleur confort d'achats.

Géant Casino, le village de concessionnaires automobiles ainsi que le pôle hôtelier (l'un des plus grands de la Charente), constituent le poumon économique du Grand Angoulême, et donc du nord de la Charente.

### OUVERTURE SUR LE PROGRÈS

La commune bénéficie également sur son territoire de l'implantation de l'Aéroport International Angoulême Cognac géré par le SMAC (Syndicat Mixte des Aéroports de Charente).

Cet aéroport abrite **HELI-UNION TRAINING CENTER**, l'école de pilotage hélicoptère ouvert tant aux personnes non-initiées désirant apprendre à piloter qu'aux pilotes expérimentés. L'école est équipée d'un simulateur de vol, ce fut le premier centre Européen à proposer cet équipement.

**AIRBUS FLIGHT ACADEMY** a également choisi la commune pour l'implantation de son école de formation de pilotes de ligne comptant une centaine de cadets.





## Zone bleue (Février 2024)



Pour une rotation des véhicules propice à la fréquentation des commerces, certaines places au niveau de la place de l'église sont en zone bleue.

Stationnement limité à 15 mn du lundi au vendredi, de 8h à 19h et le samedi de 8h à 14h

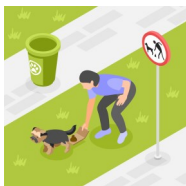
*Demandez votre disque en mairie  
ou auprès des commerçants du centre-bourg !*

## PROPRETÉ URBAINE



## NETTOYAGE URBAIN

Pour améliorer l'entretien de tous nos villages, la balayeuse procède à 3 passages par an sur l'ensemble de la commune, complétés par un passage toutes les 4 semaines dans le cœur de bourg au regard de spécificités urbaines : commerces, équipements sportifs, salles des fêtes, manifestations diverses, écoles... et toutes les semaines sur la place de l'église pour l'accueil du marché.



De nombreux sites communaux sont équipés de distributeurs de sacs plastiques conçus pour permettre le ramassage des déjections canines.



## ORDURES MÉNAGÈRES

Quand sortir ma poubelle ?

Pour connaître les jours de collecte,

⇒ Connectez-vous sur <http://www.pluspropremaville.fr>.

En cas de jour férié, la collecte est reportée au lendemain.

## GRANDANGOULEME DECHETS MENAGERS



Centre Technique  
des déchets ménagers  
94 rue du Port Thureau  
16000 ANGOULEME

0 800 77 99 20  
[www.pluspropremaville.fr](http://www.pluspropremaville.fr)

## DÉCHETTERIES DE BRIE ET VARS

⇒ HORAIRES | TOUTE L'ANNÉE

DU LUNDI AU SAMEDI

DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H

FERMÉES LE DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS



**SOINS**

**MEDECINS GENERALISTES - CABINET MEDICAL**

E. Fèvre/A. Deloor Demay/O. Quellard | 05 45 69 91 00

**DENTISTES**

M-A. Triki-Fradin/G. Jacqmin/E. Jacqmin | 05 45 69 90 91

**INFIRMIERES A DOMICILE**

Angélique Aouar | 06 32 22 70 10

Chantal Arnaud | 05 45 69 08 08

Hélène Camy | 05 45 69 08 08

Harmonie Collet | 06 32 22 70 10

Morgane Pichereau | 06 32 22 70 10

**PHARMACIE**

Mappa (Bourg) | 05 45 69 93 60

Richez (Géant Casino) | 05 45 68 22 79

Pharmacie de garde | 39 15



**DIETETICIENNE**

Maëlle Pierquet | 06 58 38 06 32

**MASSEURS - KINESITHERAPEUTES**

Magali Lavaud | 07 81 77 65 29

Dorine Vigier | 07 67 79 58 12

**NATUROPATHE – IRIDOLOGUE**

Nadine Le Bihan | 07 69 55 10 77

**ORTHOPHONISTE**

Isabelle Vriet | 05 45 92 06 88

Virginie Guerineau | 06 59 43 32 12

**OSTEOPATHE**

Aurélie Pitault | 05 45 90 83 87

**PODOLOGUE / REFLEXOLOGUE**

Julie Barraud | 07 80 95 92 13

**REFLEXOLOGUE**

Amandine Guinot-Marchat | 07 49 59 60 64

Estelle Millac | 06 77 71 16 81

Valérie Morel | 06 10 18 24 77

Vanessa Vanhoof | 06 21 14 54 34

**PSYCHOLOGUE**

Amélie Rastier | 06 35 45 30 78

**PSYCHOLOGUE CLINICIENNE**

Jade Muller - 06 09 78 49 06

**OSTHEOTHERAPEUTE**

Elodie Pradier | 06 26 35 70 84

**SOPHROLOGUE - RELAXOLOGUE**

Marie Lairaud - 05 45 92 03 03

**SERVICES**

**ASSISTANTES SOCIALES**

Maison départementale des solidarités | 05 16 09 51 30

**CCAS**

Service municipal | 05 45 69 77 05

**CLUB DES SÉNIORS**

Renseignement Mairie | 05 45 68 30 25

**RÉSEAU DES SOLIDARITÉS**

Renseignement CCAS | 05 45 69 77 05

**PETITE ENFANCE**

Service municipal | 05 45 68 71 62

**AMSTRAMGRAM**

SIVU Crèche familiale | 05 45 95 99 78

**ASSOCIATION ASSISTANTES MATERNELLES**

Les petits poucets

Renseignement service petite enfance | 05 45 68 71 62

**OMEGA** (Médiation sociale) | 05 45 38 69 83

**CONCILIATEUR DE JUSTICE**

Renseignement Mairie | 05 45 69 88 98

**ADMR** de Champniers | 05 45 93 21 44

|                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| <b>URGENCES GÉNÉRAL</b>            | <b>112</b>            |
| <b>POMPIERS</b>                    | <b>18</b>             |
| <b>SAMU/SMUR/URGENCE MÉDICALE</b>  | <b>15</b>             |
| <b>POLICE SECOURS</b>              | <b>17</b>             |
| <b>GENDARMERIE</b>                 | <b>05 45 37 50 00</b> |
| <b>VIOLENCES FAÎTES AUX FEMMES</b> | <b>3919</b>           |
| <b>PHARMACIE DE GARDE</b>          | <b>3915</b>           |
| <b>HARCÈLEMENT SCOLAIRE</b>        | <b>3020</b>           |



# EMMENAGER



**BUREAU DE POSTE**  
Place de l'église  
16430 CHAMPNIERS

**SERVICE DES IMPOTS DES  
PARTICULIERS**  
1, rue de La Combe  
16800 Soyaux

**DECHETS MENAGERS**  
Centre Technique des déchets  
ménagers  
94 rue du Port Thureau  
16000 ANGOULEME  
0 800 77 99 20

**EAU / ASSAINISSEMENT**  
Division de l'assainissement et  
de l'eau potable  
92 rue du Port Thureau  
16000 ANGOULEME  
05 45 61 88 02

## DANS LE MOIS SUIVANT LE DEMENAGEMENT

- ⇒ Effectuer le changement d'adresse sur votre carte grise dans un délai d'un mois à la préfecture, au risque d'une amende forfaitaire.
- ⇒ S'inscrire sur les listes électorales à la mairie de Champniers

# CHAMPNIERS



## MAIRIE DE CHAMPNIERS

1, rue des Grives Musiciennes

16430 CHAMPNIERS

05 45 69 88 98

*courrier@champniers.fr*

